

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 243**15 mai 1996****SOMMAIRE**

Alpina Holding S.A., Bereldange	page 11652	International Licensing Corporation S.A., Luxembourg	11626
Amer-Sil S.A., Kehlen	11659	Interparking 92 S.A., Luxembourg	11624
(Les) Amis du Périgord, S.à r.l.	11632	Investour Holding S.A.	11628
Anc. Ets Giver & Lorang, S.à r.l., Luxembourg	11657	Italux Transports, S.à r.l., Dudelange	11626
Anluko S.A., Dudelange	11659	Iturga S.A., Strassen	11628, 11629
Asia Super Growth Fund, Sicav, Luxembourg	11651	Ivory Corporation S.A., Luxembourg	11627
Asia Tiger Warrant Fund, Sicav, Luxembourg	11658	KDM Montage, S.à r.l., Luxembourg	11628
Auto-Delta, S.à r.l., Differdange	11660	Laccolith S.A., Luxembourg	11630
Black Bulls, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11661	Leola International S.A., Luxembourg	11662, 11663
Bora Ovest S.A., Luxembourg	11662	LGT Asset Management S.A., Luxembourg	11633
Bureau Service, S.à r.l., Luxembourg	11662	Locaboat Management Services S.A., Luxembg	11626
Businesstalk S.A., Luxembourg	11663	Lux-Pharma, S.à r.l., Wasserbillig	11630, 11631
Caribbean Estates Company S.A., Luxembourg	11659	Mac Hendric Real Estate, S.à r.l.	11631
Columbus Electronics International S.A., Luxembourg	11636	Maison Schaack, S.à r.l., Lamadelaine	11632
DB Dragon Bond Fund, Fonds Commun de Placement	11643	Mariram S.A., Luxembourg	11632
Donau Trading S.A. Holding, Luxembourg	11663	Mariza S.A., Luxembourg	11634
Ersa, S.à r.l., Luxembourg	11660	Matra S.A., Pétange	11634
Fa S.A., Luxembourg	11663, 11664	Mecfin Nederland B.V., Luxembourg	11633
Fidelin S.A.H., Luxembourg	11664	Medicalia, S.à r.l., Luxembourg	11629
Fooderest S.A., Luxembourg	11660	Mesinvest S.A., Luxembourg	11635
Generalinvest, Sicav, Luxembourg	11664	Metameco S.A., Luxembourg	11635
Genetron A.G., Luxembourg	11664	M.M.C.A. Multimedia Consulting & Advertising S.A., Capellen	11635
Gesin Holding S.A., Luxembourg	11618	Mondo Pasta S.A., Differdange	11634
(Les) Gimbrettes S.A., Luxembourg	11633	Morval Vonwiller Assets Management Co Ltd S.A.H., British Virgin Islands	11618
Honday Holding S.A., Luxembourg	11618	Moselhaus Luxembourg S.A., Howald	11636
I.B. Pro Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11619	Mova Investment Holding S.A., Luxembourg	11634
I.F.G. Holding S.A., Luxembourg	11637	(La) Nouvelle Grotta, S.à r.l., Luxembourg	11632
INCOMM International Trade, GmbH, Luxembourg	11625	Pictet Global International Small Cap Fund, Sicav, Luxembourg	11661
Indigo Vitrierie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11624	Plastec International S.A., Luxembourg	11652
Innax Holding S.A., Luxembourg	11626	PRI/TECH, Private American Technology S.A., Luxembourg	11637
INSERT, International Services & Trade S.A., Luxembourg	11623	Uni Storebrand International Investment Fund	11644
International Bond Index Fund, Sicav, Luxembg	11625		
International Holdings & Investments S.A., Luxembourg	11627		

GESIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 44.953.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

F. Faber.

(09045/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

HONDAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.998.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (8.987.030,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Signature.

(09046/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

**MORVAL VONWILLER ASSETS MANAGEMENT CO. LTD, Société Anonyme Holding,
(anc. MORVAL VONWILLER ASSETS MANAGEMENT CO).**

Siège social: British Virgin Islands.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MORVAL VONWILLER ASSETS MANAGEMENT CO, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 janvier 1993, numéro 40.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Marthe Thyès-Walch, de Luxembourg, en date du 20 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 12 mai 1993, numéro 215.

La séance est présidée par Madame Yolande Johans, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sylvie Brangeon, employée privée, demeurant à Dahlem.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Nicola Morse, employée privée, demeurant à Messancy (B).

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les huit cent cinquante (850) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de dénomination de la société.
- 2.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 3.- Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
- 4.- Nomination des nouveaux Administrateurs.
- 5.- Transfert du siège social de la société.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MORVAL VONWILLER ASSETS MANAGEMENT CO en MORVAL VONWILLER ASSETS MANAGEMENT CO. LTD.

Le premier alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société, sous la dénomination de MORVAL VONWILLER ASSETS MANAGEMENT CO. LTD.»

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Massimiliano Zanon, administrateur de sociétés, demeurant à Prangins (Suisse);
- Monsieur Sandrino Torti, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse);
- Monsieur Riccardo Zanon, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse).

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir ATAG ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Genève et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme deux administrateurs supplémentaires, à savoir:

- Monsieur Michael R. Hobson, administrateur de sociétés, demeurant à Londres;
- Madame Elvira Larre, administrateur de sociétés, demeurant à Genève.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg, 11, rue Aldringen à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, d'abandonner la nationalité luxembourgeoise et d'adopter le statut juridique d'une société des Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée demande la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Johanns, S. Brangeon, N. Morse, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 1995, vol. 397, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} décembre 1995.

E. Schroeder.

(14704/228/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 1996.

I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue Michel Lentz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Joachim Fritsch, employé privé, demeurant à L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue Michel Lentz; et
2. - Monsieur Guy Buysens, employé, privé, demeurant à L-6981 Rameldange, 8, am Appelwee.

Lesquels comparants déclarent être propriétaires, Monsieur Joachim Fritsch, prédit, de cinquante parts sociales (50) et Monsieur Guy Buysens, prédit, de cinquante parts sociales (50) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 520 du 12 novembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 210 du 30 mai 1994;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 14 février 1995.

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 octobre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1995, volume 820, folio 20, case 7 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1. - Monsieur Joachim Fritsch, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street, constituée et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 214600, en date du 15 mars 1994,

représentée par Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur Emmanuel Gregoris, attaché de direction, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration donnée à Dublin le 21 août 1995, déposée au rang des minutes du notaire instrumentant, en date du 6 octobre 1995, numéro 1383 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1995, volume 820, folio 2, case 6,

ici présent, ce acceptant, cinquante parts sociales (50) sur les cinquante parts sociales (50) lui appartenant dans la prédite société; et

2. - Monsieur Guy Buysens, prèdit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street, constituée et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 211955, en date du 18 janvier 1994,

représentée par Monsieur Philip Marh Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de prédite la société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur René Arama, conseil fiscal, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration donnée à Dublin le 21 août 1995, déposée au rang des minutes du notaire instrumentant, en date du 6 octobre 1995, numéro 1384 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1995, volume 820, folio 2, case 7,

ici présent, ce acceptant, cinquante parts sociales (50) sur les cinquante parts sociales (50) lui appartenant dans la prédite société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommées, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elles auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elles seront subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées. Il n'a été délivré aux cessionnaires prénommées, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation:

Il est observé que la présente cession de parts est faite avec le consentement de la majorité des associées représentant plus des trois quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associées de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui, après avoir été signée ne varietur, est annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 12 novembre 1992.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1. - La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, cinquante parts sociales	50 parts
2. - La société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes, savoir:

Première résolution

Transfert du siège social:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de transférer le siège social de la société de Foetz à Esch-sur-Alzette et en conséquence décide de modifier l'article deux des statuts, premier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue Michel Lentz.

Deuxième résolution

Modification de la valeur nominale de la part sociale:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier la valeur nominale de la part sociale, pour lui donner comme nouvelle valeur nominale celle de mille deux cent cinquante francs (1.250,-), par la création de quatre cents (400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune. Il y aura l'échange d'une part sociale ancienne pour quatre nouvelles parts sociales.

En conséquence de ce qui précède, il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par quatre cents parts sociales (400) de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, deux cents parts sociales	200 parts
2. - La société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, deux cents parts sociales	200 parts
Total: quatre cents parts sociales	400 parts

Les associés reconnaissent que le capital de cinq cent mille francs (500.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.»

Troisième résolution

Augmentation du capital social de la société d'un montant de 750.000,- francs.

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept cent cinquante mille francs (750.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), par la création et l'émission de six cents (600) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, libérées intégralement par le versement en espèces de la somme de sept cent cinquante mille francs (750.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

En conséquence de ce qui précède, il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille parts sociales (1.000) de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, cinq cents parts sociales	500 parts
2. - La société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, cinq cents parts sociales	500 parts
Total: mille parts sociales	1.000 parts

Les associés reconnaissent que le capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.»

Quatrième résolution

Transformation de la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l. en société anonyme.

L'assemblée des associés décide de transformer la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l. en société anonyme en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Les associés, tous présents, décident, à l'unanimité, de transformer la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., en société anonyme, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés à raison d'une action de la société anonyme pour une part de la société à responsabilité limitée, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., décidée ci-avant, les comparants décident de procéder à une refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de I.B.PRO LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est indéterminée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente d'articles de bureau, mobilier de bureau, machines de bureau, fournitures informatiques, ainsi que toutes les opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune.

Ces actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, cinq cents actions	500 actions
2. - La société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, cinq cents actions	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Ces mille (1.000) actions ont été intégralement souscrites et libérées à concurrence de la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) par les actionnaires en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les actionnaires le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre.

La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courant de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence rétroactivement au 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre 1996.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, selon les jour et heure qui seront déterminés par le conseil d'administration, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

A. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

B. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Joachim Fritsch, prédit;

2. - Monsieur Guy Buysens, prdit; et
 3. - Madame Edith Genot, sans tat, demeurant à L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue M. Lentz.
 C. - Est appel aux fonctions d'administrateur-dlgu:
 Monsieur Guy Buysens, prdit.

D. - Est appele aux fonctions de commissaire aux comptes:

La socit à responsabilit limite FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l. avec sige social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

E. - Le mandat des administrateurs, administrateur-dlgu et commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemble gnrale annuelle en 2001.

La socit se trouve valablement engage en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateur-dlgu, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

F. - L'adresse du sige social de la socit est tabli à L-4209 Esch-sur-Alzette, 32, rue Michel Lentz.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dpenses, rmunrations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la socit et qui sont mis à sa charge en raison de la prsente assemble gnrale, s'lve approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la prsente assemble à t clture.

Dont acte, fait et pass à Esch-sur-Alzette, en l'tude du notaire instrumentaire, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prnom usuel, tat et demeure, tous ont sign le prsent acte.

Sign: J. Fritsch, G. Buysens, E. Gregoris, R. Arama, N. Muller.

Enregistr à Esch-sur-Alzette, le 28 fvrier 1996, vol. 822, fol. 58, case 5. – Reu 7.500 francs.

Le Receveur (sign): M. Ries.

Pour copie conforme, dlivre sur demande, aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996.

N. Muller.

(09049/224/267) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INSERT, INTERNATIONAL SERVICES & TRADE S.A., Socit Anonyme.

Sige social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept fvrier.

Par-devant Matre Norbert Muller, notaire de rsidence à Esch-sur-Alzette.

S'est runie l'Assemble Gnrale Extraordinaire des actionnaires de la socit anonyme, tablie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dnomination de INTERNATIONAL SERVICES & TRADE S.A., en abrg INSERT S.A.,

constitue en vertu d'un acte reu par le notaire instrumentant, en date du 6 aot 1993, publi au Mmorial C, Recueil Spcial, numro 487 du 18 octobre 1993;

modifie en vertu d'un acte reu par le notaire instrumentant, en date du 22 dcembre 1995, numro 1843 de son rpertoire, enregistr à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, volume 820, folio 97, case 8, en cours de publication au Mmorial C, Recueil des Socits et Associations.

L'assemble est ouverte et prside par Monsieur Ren Arama, administrateur de socits, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui dsigne comme secrtaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employ priv, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appel aux fonctions de scrutateur, Monsieur Emmanuel Gregoris, attach de direction, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Le bureau ayant t constitu, Monsieur le Prsident expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires prsents ou reprsents et le nombre d'actions dtenues par eux figurent sur une liste de prsence signe par le prsident, le secrtaire et le scrutateur, les actionnaires prsents ou reprsents et le notaire soussign. La liste de prsence restera annexe au prsent procs-verbal pour tre soumise aux formalits d'enregistrement;

2. - qu'il appert de la prdite liste de prsence que toutes les actions sont reprsentes à l'assemble gnrale extraordinaire, qui peut dcider valablement sans convocation pralable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se runir sans autres formalits, aprs examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Dclaration libratoire du capital social.

Rsolution unique

L'assemble gnrale constate que le capital social de la prdite socit est actuellement souscrit et libr à concurrence d'un quart de son montant, soit de la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-) et dcide de librer les trois autres quarts du capital social reprsentant une somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), ainsi qu'il en a t justifi au notaire instrumentant.

Cette libration du solde du capital social a t faite par les actionnaires, au prorata des actions qui leur appartiennent.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la prédite société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Toutes ces actions ont été immédiatement et intégralement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actionnaires ne sont engagés que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions, sans pouvoir être tenus à aucun appel de fonds au-delà.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, E. Gregoris, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 1996, vol. 822, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996.

N. Muller.

(09058/224/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INTERPARKING 92, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.757.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

INTERPARKING 92

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09059/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INTERPARKING 92, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.757.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 février 1996

La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Certifié sincère et conforme

INTERPARKING 92

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09060/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INDIGO VITRERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 1996, vol. 302, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1996.

G. Bernabei

Expert-comptable - Conseiller fiscal

(09052/630/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

**INCOMM INTERNATIONAL TRADE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. INCOMM INSTITUT FÜR INTEGRIERTE KOMMUNIKATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée).**

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Hencks.
H. R. Luxemburg B 49.612.

AUSZUG

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 16. Februar 1996, eingetragen in Luxemburg, am 20. Februar 1996, Band 89S, Blatt 38, Fach 10, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INCOMM INSTITUT FÜR INTEGRIERTE KOMMUNIKATION, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 49.612, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar Paul Decker am 13. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 132 vom 24. März 1995,

geht hervor:

Dass Artikel 3 und 2 wie folgt abgeändert sind:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung INCOMM INTERNATIONAL TRADE, G.m.b.H.»

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- der internationale und nationale Handel mit Waren aller Art, ausgenommen Militärmaterial,
- die Beteiligung als Gesellschafter oder Darlehensgeber an Gesellschaften des In- und Auslandes mit gleichem oder ähnlichem Unternehmensgegenstand.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle mit ihrem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehenden Hilfs- und Nebengeschäfte zu tätigen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliaren und immobiliaren Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeit sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.»

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 5. März 1996.

P. Decker.

(09050/206/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

**INCOMM INTERNATIONAL TRADE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. INCOMM INSTITUT FÜR INTEGRIERTE KOMMUNIKATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1710 Luxemburg, 1, rue Paul Hencks.
R. C. Luxemburg B 49.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 5 mars 1996.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(09051/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L -2953 Luxemburg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 23.856.

The annual general meeting of shareholders held on February 29, 1996 has taken the following resolutions:

1) it has decided to pay on March 7, 1996 a dividend of USD 0.50 per share. Shares being traded ex-dividend as from March 1, 1996;

2) it has taken notice of the resignation of Messrs Hisao Saegusa and Hisashi Kazama and has ratified the cooptation of Mr Toshiharu Banba appointed on June 12, 1995. The mandate of the Directors Messrs Jean Bonna, Thierry Lombard, Peter Newbald, Robert Van Maazdijk and Toshiharu Banba has been renewed for a period of one year. The meeting has also taken notice of the change of the name of the Auditor KPMG AUDIT on January 2, 1996. KPMG AUDIT has also been reappointed for a period of one year.

*For INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

F. Guillaume

C. List-Boes

Premier Conseiller

Agent principal

Enregistré à Luxemburg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09054/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INNAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.829.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 1996 que:

- L'Assemblée réélit aux fonctions d'administrateur de la société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

- L'Assemblée élit aux fonctions d'administrateur de la société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999, en remplacement de Maître Jacques Schroeder et de Maître Faltz, Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg et Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

- L'Assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999:

La société INFIGEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal.

- Le siège de la société est transféré du 6, rue Heine au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(09053/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.381.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 1^{er} mars 1996 que le siège de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

Luxembourg, le 4 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09057/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

ITALUX TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue A. Zinnen.

Après délibération de l'Assemblée Générale du 2 janvier 1996, les associés acceptent la démission de M. Giampaolo Paternoster, domicilié à San Giuliano Milanese (Italie), via Fratelli Cervi N° 38 de son poste de gérant administratif et décide de nommer à ce même poste M. Cattadori Carlo, domicilié à Fiorenzuloa d'Arda (Italie), via Roma N° 34.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09061/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 41, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 42.500.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 2 mars 1995

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Paul Pafsidis de ses fonctions d'administrateur au 24 mai 1994, ratifie et rend définitive la nomination en son remplacement de Monsieur Jean-Claude Savary pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

L'assemblée générale ordinaire donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les administrateurs, et, à Monsieur Paul Pafsidis, quitus entier et définitif de sa gestion.

Pour extrait et copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09076/520/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INTERNATIONAL HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.467.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour INTERNATIONAL HOLDINGS & INVESTMENTS S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(09055/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INTERNATIONAL HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 15.467.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting dated December 18, 1995

Mr Gérard Matheis, company director, residing in Olm (L), is appointed as a Director in replacement of Mr François Mesenburg. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 1996.

Mr Fritz Oppenheimer, financial consultant, residing in Zürich (CH), is appointed as a Director in replacement of Mr Jean-Robert Bartolini. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 1996.

COMMISERV, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor in replacement of FIN-CONTROLE S.A. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 1996.

The registered office of the company is transferred from Luxembourg, 11, rue Aldringen to Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

For INTERNATIONAL HOLDINGS & INVESTMENTS S.A.

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09056/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.656.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

IVORY CORPORATION S.A.

A. Renard

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(09065/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 1996

Le mandat d'Administrateur de Messieurs Carlo Schlessler et Alain Renard et de Madame Françoise Stamet est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

IVORY CORPORATION S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09066/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

INVESTOUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.513.

En novembre 1995, Monsieur Jean-Claude Roob, Hellange, Madame Joëlle Zavatti, Audun-le-Tiche et Mademoiselle Valérie Lentini ont donné leur démission comme administrateurs. A la même date, le commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE DUABENFELD, Wasserbillig, a démissionné.

Depuis le 1^{er} décembre 1995, la société n'est plus autorisée à fixer son siège social au 63, route de Bettembourg, L-3333 Hellange.

Hellange, le 3 janvier 1996.

Pour la société

J.-C. Roob

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09064/664/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

KDM MONTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 50.961.

Il résulte d'une cession de parts que la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Mario Di Cato, docteur en droit, demeurant à Luxembourg 250 parts

Monsieur Ernest Meneghetti, ingénieur-technicien, demeurant à Dudelange 250 parts

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09067/664/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

ITURGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITURGA S.A., avec siège social à Strassen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 août 1992, publié au Mémorial C, N° 580 du 9 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Reuter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur José Ney, employé privé, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guy Greven, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs) à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- frs) par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées en espèces.

2. Souscription des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs) à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- frs) par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles, la société CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, avec siège social à Vaduz.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la société CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, prénommée, pour laquelle agit son seul et unique administrateur, Monsieur Engelbert Schreiber, demeurant à Vaduz, ici représenté par Monsieur Jean Reuter, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 février 1996,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

laquelle société a déclaré souscrire les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles et les libérer en espèces à raison de mille francs (1.000,- frs) par action, de sorte que la société a à compter de ce jour à son entière et libre disposition la somme supplémentaire d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- frs), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées en espèces.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 40.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Reuter, J. Ney, G. Greven, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1996, vol. 89S, fol. 22, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

J.-P. Hencks.

(09062/216/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

ITURGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

J.-P. Hencks.

(09063/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MEDICALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.304.

Il résulte de différentes significations enregistrées à Luxembourg le 15 janvier 1996 comme suit:

Vol. 520, fol. 42, case 14,

Vol. 520, fol. 42, case 15,

Vol. 520, fol. 42, case 16,

Vol. 520, Fol. 42, case 17,

que les associés actuels de MEDICALIA, S.à r.l., sont:

- M. Andrés M. Sanchez, domicilié à Las Malvinas, Calle Principal 62, Alcade Diaz, Panama City: propriétaire d'une part sociale de valeur nominale ITL 1.000,-;

- LIDBACK TRADING S.A., avec siège social à Calle 53 Este, Torre Swiss Bank, 2 Piso, Marbella, Panama, République de Panama: propriétaire de 84.499 parts sociales de valeur nominale ITL 1.000,-,

détenant ainsi entre eux la totalité du capital social soit 84.500 parts sociales de valeur nominale ITL 1.000,-.

Luxembourg, le 28 février 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09093/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LACCOLITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.369.

Conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 13 février 1996, le conseil d'administration a nommé M. Edouard Lux, administrateur-délégué, avec tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la modification de l'inscription de la société auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09068/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1985, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(09077/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1986, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(09078/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1987, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(09079/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(09080/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(09081/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(09082/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(09083/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(09084/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(09085/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LUX-PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(09086/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MAC HENDRIC REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 35.976.

La société civile KPMG EXPERTS COMPTABLES avec siège à Luxembourg a mis fin à son mandat d'agent domiciliaire et de représentant fiscal, avec effet au 16 février 1996.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour MAC HENDRIC REAL ESTATE, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1996, vol. 476, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09087/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MARIZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 32.547.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 217 du 2 juillet 1990.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mai 1995 que:

- Monsieur Jean-Claude Jolis a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour;
- Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville, a été nommé nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Monsieur Didier Kirsch terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 26 mai 1995.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09090/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4741 Pétange, 58, rue des Jardins.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires de la S.A. MATRA, représentés par Monsieur Manuali Luigino et Madame Rita Martinelli, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et décident ce qui suit:

1.- Monsieur Roger Pfeiffer, employé privé, demeurant, 32, rue du Prince Jean, L-4740 Pétange, est nommé administrateur.

2.- Monsieur Pfeiffer peut seulement engager la société vis-à-vis de tiers par signature solidaire avec un des trois administrateurs nommés.

Fait à Luxembourg-Pétange, le 26 février 1996.

L. Manuali

R. Martinelli

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09091/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MOVA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.563.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

Pour MOVA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(09099/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MONDO PASTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

EXTRAIT*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange en date du 5 mars 1996*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière est donnée à l'administratrice de toute responsabilité résultant de l'exercice de ses fonctions.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de l'administratrice Madame Nelly Canale Fraioli est acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Mireille Fraioli est nommée en tant que nouvelle administratrice.

Pétange, le 5 mars 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09097/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MESINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.738.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 1996.

MESINVEST S.A.

A. Renard M. Mommaerts
Administrateur Administrateur

(09094/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

METAMECO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.187.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(09095/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

M.M.C.A. MULTIMEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8325 Capellen, 60, rue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-8325 Capellen, 60, rue de la Gare, sous la dénomination de M.M. C.A. MULTIMEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 114 du 17 mars 1993;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, numéro 1865 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, volume 820, folio 99, case 6, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Emmanuel Gregoris, attaché de direction, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Démission de l'administrateur-délégué et nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission de sa fonction d'administrateur-délégué, à compter de ce jour de Monsieur Peter Frey, publicitaire, demeurant à L-8325 Capellen, 60, rue de la Gare et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Elle décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué à partir de ce jour, Monsieur Remo Bearzatto Junior, publicitaire, demeurant à L-3763 Tétange, 22, rue de l'Eau;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année mil neuf cent quatre vingt-dix-sept.

Observation est ici faite, que c'est à tort et par erreur, si dans l'acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, numéro 1865 de son répertoire, ci-dessus rappelé, il a été indiqué Monsieur René Bearzatto Junior, en effet il faut lire: Monsieur Remo Bearzatto Junior,

Pour faire suite à la prédite résolution, le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

Conseil d'administration

1. - Monsieur Remo Bearzatto Junior, publicitaire, demeurant à L-3763 Tétange, 22, rue de l'Eau;

2. - Monsieur Peter Frey, publicitaire, demeurant à L-8325 Capellen, 60, rue de la Gare;

3. - La société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street,

constituée et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 211955, en date du 18 janvier 1994,

représentée par Monsieur James William Grassick, administrateur de sociétés, demeurant à La Collinette, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature.

Président du conseil d'administration

Monsieur Peter Frey, prédit, est confirmé dans sa fonction de président du conseil d'administration de la prédite société.

Le mandat des administrateurs et du Président du conseil d'administration prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année mil neuf cent quatre vingt-dix-sept.

Administrateur-délégué

Monsieur Remo Bearzatto Junior, prédit.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année mil neuf cent quatre vingt-dix-sept.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, E. Gregoris, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 1996, vol. 822, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996.

N. Muller.

(09096/224/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

MOSELHAUS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz L-2129 Howald, 8, rue Marie-Astrid.

SITZUNG DES VERWALTUNGSRATES

Entsprechend den Statuten und der Artikel 53 Absatz 4 und 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in ihrer modifizierten Form und auf der Grundlage der dem Verwaltungsrat von der Generalversammlung erteilten Ermächtigung, beschliessen die Mitglieder des Verwaltungsrates einstimmig, Herrn Peter Hellgrewé zum geschäftsführenden Verwaltungsrat zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann und mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wird.

Luxemburg, den 29. Februar 1996.

P. Hellgrewé M.E. Meyer B. Schmitt

Die Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09098/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

COLUMBUS ELECTRONICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.645.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour la société

COLUMBUS ELECTRONICS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(09198/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

(PRI/TECH), PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 20.566.

AVIS DE PAIEMENT D'UN DIVIDENDE FINAL DE LIQUIDATION

Suite à l'Assemblée Générale des Actionnaires de PRIVATE AMERICAN TECHNOLOGY S.A. qui s'est tenue le 17 avril 1996, le liquidateur, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE à Paris, a décidé la mise en paiement d'un dividende final de liquidation.

A partir du 15 mai 1996, un dividende final de liquidation de USD 150,12 par action sera versé contre remise du certificat au porteur PRI/TECH. Tout dividende qui n'aura pas été réclaté avant le 15 juin 1996 sera versé à la Caisse des Consignations à Luxembourg. Les paiements de ce dividende final de liquidation se feront auprès de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, et auprès de la COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE à Paris, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

Pour le Liquidateur

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.
Succursale de Luxembourg

(02233/010/17)

I.F.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 15.674.

PROJET DE SCISSION

Le conseil d'administration de la société anonyme I.F.G HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance, ci-après dénommée la «Société», a décidé à l'occasion de sa réunion du 19 avril 1996 la scission de la Société par constitution de quatre sociétés anonymes nouvelles de droit luxembourgeois, ci-après dénommées les «Sociétés Nouvelles», avec siège à Luxembourg et sous les dénominations suivantes:

- 1) I.F.G. 1 S.A.
- 2) I.F.G. 2 S.A.
- 3) I.F.G. 3 S.A.
- 4) I.F.G. 4 S.A.

Les actionnaires de la Société devront approuver la scission proposée, par laquelle la Société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales aux quatre Sociétés Nouvelles, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra fin juin 1996.

Les actionnaires de la Société obtiendront, par suite du transfert de l'ensemble du patrimoine de la Société, activement et passivement, pour quatre actions de la Société une action de chacune des quatre Sociétés Nouvelles.

Les actions des Sociétés Nouvelles seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société seront annulées le jour de l'assemblée générale par-devant notaire, qui approuvera la scission. Chaque actionnaire de chacune des quatre Sociétés Nouvelles obtiendra sur demande un certificat représentatif des actions nominatives. D'un point de vue comptable et à l'égard des actionnaires de la Société, les opérations de la Société seront considérées à partir du 1^{er} janvier 1996 comme des opérations réalisées pour le compte des Sociétés Nouvelles.

A partir de cette date, les actionnaires de la Société participeront aux résultats des Sociétés Nouvelles.

A l'exception de la rémunération usuelle de ses services, l'expert indépendant n'aura aucun avantage particulier. De même, aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et réviseurs d'entreprises de la Société et des Sociétés Nouvelles.

Tous les éléments actifs et passifs de la Société au 31 décembre 1995, exprimés en francs luxembourgeois, seront transférés et répartis comme suit aux Sociétés Nouvelles:

Description	I.F.G. 1 S.A.	I.F.G. 2 S.A.	I.F.G. 3 S.A.	I.F.G. 4 S.A.
Créances:	243.572.923	4.792.822	4.792.822	4.792.822
Valeurs mobilières:	201.713.109	440.493.209	440.493.209	440.493.209
Avoirs en banque:	163.709.331	163.709.332	163.709.332	163.709.332
Total Actif:	608.995.363	608.995.363	608.995.363	608.995.363
Capital et réserves:	560.608.182	560.608.182	560.608.182	560.608.182
Dettes:	48.387.181	48.387.181	48.387.181	48.387.181
Total Passif:	608.995.363	608.995.363	608.995.363	608.995.363

Les actions de chacune des Sociétés Nouvelles seront réparties entre les actionnaires de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société. Les statuts des quatre Sociétés Nouvelles seront conformes aux projets de statuts qui suivent:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 1 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra

toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Les premiers administrateurs et commissaire aux comptes seront jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002:

Conseil d'administration:

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué,

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 2 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Les premiers administrateurs et commissaire aux comptes seront jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002:

Conseil d'administration:

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué,

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 3 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 16.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Les premiers administrateurs et commissaire aux comptes seront jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002:

Conseil d'administration:

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué,

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.F.G. 4 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter; participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF), représenté par vingt-cinq (25) actions sans désignation de valeur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Les premiers administrateurs et commissaire aux comptes seront jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002:

Conseil d'administration:

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué,

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l, réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

I.F.G. HOLDING S.A.

Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1996, vol. 478, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13998/528/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1996.

DB DRAGON BOND FUND, Fonds Commun de Placement.

Zusätzlich zu den Artikeln 1 bis 16 des allgemeinen Teils des Verwaltungsreglements gemäss Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 22. Juli 1992 bzw. vom 26. Oktober 1992 und 22. Dezember 1992 gelten für den DB DRAGON BOND FUND mit Wirkung vom 15. Mai 1996 folgende Bestimmungen:

Besonderer Teil

Art. 17. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik des DB DRAGON BOND FUND ist die Erwirtschaftung einer Rendite für US-Dollar-orientierte Anleger. Das Fondsvermögen wird vorwiegend in Anleihen, Wandelanleihen und sonstigen fest- bzw. variabel verzinslichen Wertpapieren angelegt, die an Börsen oder einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, in Staaten des Mittleren und Fernen Ostens, wie z.B. Thailand, Malaysia, Indonesien, Singapur, Philippinen gehandelt werden. Das Fondsvermögen kann darüber hinaus in allen anderen zulässigen Vermögenswerten angelegt werden.

Art. 18. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis. 1. Die Fondswährung ist der US-Dollar.

2. Ausgabepreis ist der Anteilwert zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 2 %. Er ist zahlbar unverzüglich nach dem entsprechenden Bewertungstag. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 19. Anteile. Die Fondsanteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 20. Kosten. 1. Die Verwaltungsgesellschaft erhält aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von bis zu 1,25 % p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen:

a) ein Entgelt in Höhe von 0,1 % p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes;

b) eine Bearbeitungsgebühr von 0,125 % des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds (soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen).

3. Die Auszahlung der Vergütungen erfolgt zum Monatsende. Sämtliche Kosten werden zunächst dem laufenden Einkommen, dann den Kapitalgewinnen und zuletzt dem Fondsvermögen angerechnet.

4. Die Verwaltungsgesellschaft kann dem Fonds neben den Kosten im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräußerung von Wertpapieren folgende Kosten belasten:

a) Steuern, die auf das Fondsvermögen, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten des Fonds erhoben werden;

In the event of the Custodian Bank giving notice, the Management Company shall be obliged to appoint a new Custodian Bank to take over the functions and responsibilities of the Custodian Bank in accordance with these Management Regulations. In this case, the duties of the Custodian Bank shall continue until the Fund's assets have been transferred to the new Custodian Bank.

The Management Company has entrusted the custody of the Fund's assets to the Custodian Bank.

The Custodian Bank shall carry out all operations concerning the day-to-day administration of the assets of the Fund. The Fund's assets, i.e. all liquid assets, securities and other assets permitted by law, shall be held by the Custodian Bank on behalf of the Unitholders of the respective Sub-Funds in separate accounts and deposits.

The Custodian Bank may only draw on the Fund's assets or make payments to third parties for the Fund by order of the Management Company and within the scope of these Management Regulations.

Under its own responsibility, the Custodian Bank may entrust banks and financial institutions abroad with the deposit of securities and other assets of the Fund.

The Custodian Bank shall also:

a) ensure that the sale, issue, redemption, conversion and cancellation of units effected for the account of the Fund or by the Management Company are in accordance with the provisions of the law or these Management Regulations;

b) ensure that the value of the units is calculated in accordance with the provisions of the law or these Management Regulations;

c) carry out all instructions issued by the Management Company, provided these are not in violation of the law or these Management Regulations;

d) ensure that in transactions relating to the Fund's assets, any consideration is remitted to it within the usual time limits;

e) ensure that the Fund's income are employed in accordance with these Management Regulations.

The Custodian Bank pays out of the accounts of the Fund only such remunerations to the Management Company as are laid down in these Management Regulations.

In the context of their respective duties, the Management Company and the Custodian Bank must act independently and solely in the interest of the Unitholders.

Art. 4. Investment Policy and Guidelines.

Investment Policy

The major portion of each Sub-Fund's assets shall be invested in transferable securities, as more fully described in the Sales Prospectus.

In addition, the Sub-Funds may accessorially, within the guidelines referred to hereunder, use derivative instruments. The Fund will not make use of these instruments at the date hereof; the Fund may employ them accessorially at a later stage when it deems it opportune.

The Management Company shall determine the denomination currency of each Sub-Fund.

Investment Guidelines

(1) (a) The Fund may only invest in:

(i) transferable securities admitted to official listing on a stock exchange in a State; and/or

(ii) transferable securities dealt in on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market») in a State; and/or

(iii) recently issued transferable securities, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or a Regulated Market in a State and such admission is achieved within a year of the issue.

(For this purpose, a «State» shall mean a member state of the Organisation for the Economic Cooperation and Development («OECD») and all other countries of Europe, North America, South America, Africa, Asia and Australasia).

(All such securities under (i), (ii) and (iii) above being hereby defined as «Eligible Transferable Securities»).

The Fund is authorized also to invest in transferable securities which are not Eligible Transferable Securities or in debt instruments which, because of their characteristics being, inter alia, transferable, liquid assets and having a value which can be accurately determined on each Valuation Date - regularly traded money market instruments with a residual term exceeding twelve months - are treated as equivalent to Eligible Transferable Securities provided that the total of such debt instruments and of investments other than the Eligible Transferable Securities shall not exceed 10 % of the net assets attributable to any Sub-Fund.

(1) (b) The Fund may also hold in each Sub-Fund ancillary liquid assets.

(1) (c) (i) The Fund will invest no more than 10 % of the net assets of any Sub-Fund in transferable securities issued by the same issuing body. Moreover, where the Fund holds on behalf of a Sub-Fund investments in transferable securities of any issuing body which individually exceeds 5 % of the net assets of such Sub-Fund, the total of all such investments must not account for more than 40 % of the total net assets of such Sub-Fund.

(ii) The Fund may invest the assets of any Sub-Fund up to a maximum of 35 % in transferable securities which are issued or guaranteed by a Member State of the European Union (E.U.) (a «Member State»), its local authorities, or by another State or by public international bodies of which one or more Member States are members, and such securities shall not be included in the calculation of the limit of 40 % stated in paragraph (1) (c) (i) above.

The limits set out in sub-paragraphs (i) and (ii) may not be aggregated and, accordingly, investments in transferable securities issued by the same issuing body effected in accordance with sub-paragraphs (i) and (ii) above may not, in any event, exceed a total of 35 % of any Sub-Fund's net assets.

(iii) Notwithstanding sub-paragraphs (1) (c) (i) and (1) (c) (ii) above, the Fund may invest in accordance with the principle of risks spreading up to 100 % of the net assets of each Sub-Fund in transferable securities issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities, or by another member state of the OECD or by public international bodies of which one or more Member States are members, provided that the relevant Sub-Fund must hold securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 % of the total net assets of such Sub-Fund.

(1) (d) The Fund shall not (i) own more than 10 % of the outstanding securities of any class of any one issuer or (ii) acquire shares carrying voting rights which would enable the Fund to take legal or management control or to exercise significant influence over the management of the issuing body or (iii) acquire more than 10 % of the units of the same collective investment undertaking, provided that such limits shall not apply to the securities referred to under article 45, paragraph (3), sub-paragraphs a), b), c) and e) of the law of March 30, 1988.

These limits shall further not apply to investments by a Sub-Fund in one or more wholly owned investment vehicle or investment vehicles incorporated in a non-Member State which invests its assets mainly in the securities of issuing bodies of that State, where, under the legislation of that State, such a holding represents the only way in which the Fund can invest in the securities of issuing bodies of that State, provided that in its investment policy the investment vehicle complies with the limits laid down in the investment policy and guidelines of the Fund.

The Fund will further not:

(2) make investments in commodities (including precious metals) or certificates representing commodities;

(3) purchase or sell real estate or any option, right or interest therein, provided that the Fund may invest in securities secured by real estate or interest therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein;

(4) invest more than 5 % of the net assets attributable to any Sub-Fund in securities of other collective investment undertakings of the open-ended type. Such investments may be made by the Fund, only if:

a) such collective investment undertaking of the open-ended type is recognized as an undertaking for collective investment in transferable securities (a «UCITS») within the meaning of Article 1 (2) of the EEC Directive 85/611 of 20th December, 1985;

b) in the case of a UCITS linked to the Management Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, or managed by a management company linked to an entity appointed by the Management Company as Investment Adviser (i) the UCITS, in accordance with its constitutional documents, must be one that specializes in investment in a specific geographical area or economic sector; and (ii) no fees or costs on account of the transactions relating to the units in the UCITS may be charged to the Fund;

(5) purchase any securities on margin (except that the Fund may obtain such short-term credit as may be necessary for the clearance of purchases and sales of securities) or make short sales of securities or maintain a short position; deposits or other accounts in connection with option, forward or financial futures contracts, permitted within the limits referred to below, are not considered margin for this purpose;

(6) make loans to or act as guarantor on behalf of third parties, provided that for the purpose of this restriction (i) the acquisition of Eligible Transferable Securities in fully or partly-paid form and (ii) the permitted lending of portfolio securities shall not be deemed to constitute the making of loan;

(7) borrow for the account of any Sub-Fund amounts in excess of 10 % of the total net assets of that Sub-Fund taken at market value, any borrowing to be from a bank and to be effected only as a temporary measure for extraordinary or emergency purposes including the redemption of units;

(8) mortgage, pledge, hypothecate or in any other manner transfer as security for indebtedness, any securities owned or held by the Fund, except as may be necessary in connection with borrowings permitted by paragraph (7) above, on terms that the total market value of the securities so mortgaged, pledged, hypothecated or transferred shall not exceed that proportion of the total net assets of the relevant Sub-Fund of the Fund necessary to secure such borrowings; the deposit of securities or other assets in a separate account in connection with option or financial futures transactions shall not be considered mortgage, pledge, hypothecation or encumbrance for this purpose;

(9) make investments in any assets involving the assumption of unlimited liability.

If the limitations in (1), (4) and (7) are exceeded for reasons beyond the control of the Fund or as a result of the exercise of subscription rights, it must adopt as a priority objective for its sales transactions, the remedying of that situation, taking due account of the interests of its Unitholders.

Art. 5. Investment Techniques and Instruments.

I. Investment techniques and instruments relating to transferable securities

The Fund may, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are basically used for the purpose of efficient portfolio management and exclusively for hedging.

1. Options on transferable securities

The Fund may purchase and sell call and put options on securities only if traded on a regulated market, which operates regularly and is recognised and open to the public.

The total of premiums paid for the acquisition of call and put options on securities may not exceed 15 % of the net assets of the relevant Sub-Fund.

At the time of selling call options on securities, the Fund must hold in the relevant Sub-Fund either the underlying securities or equivalent call options or other instruments which may be used to adequately cover the liabilities arising therefrom, such as warrants. The securities underlying to said call options sold may not be realised as long as the options thereon shall not have expired, unless these are covered by matching options or by other instruments which may be

used to this effect. The same applies to matching call options or other instruments held by the Fund, if it does not hold the underlying securities at the time of selling the relevant options.

As an exception to that rule, a Sub-Fund may sell uncovered call options on securities that it does not own at the conclusion of the option contract if the following conditions are met:

- the exercise price of call options sold in this way does not exceed 25 % of the net asset value of the relevant Sub-Fund;
- the relevant Sub-Fund must at all times be able to cover the positions taken on these sales.

Where put options on securities are sold, they should be covered during the whole duration of the contract either by equivalent put options already purchased (closing sales), or by cash or liquid assets sufficient to pay for the securities deliverable on the exercise of the options by the counterparty.

The total commitment arising on the sale of call and put options and the total commitment arising from financial futures and from transactions undertaken for purposes other than hedging, may at no time exceed the total net asset value of the relevant Sub-Fund.

2. Transactions relating to Futures and Options on Financial Instruments

Except for transactions on a mutual agreement basis as described below, transactions relating to futures and options on financial instruments may only relate to contracts which are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public.

Hedging operations relating to the risks attached to the general movement of stock markets

As a global hedge against the risk of unfavourable stock market movements, the Fund may, to the extent permitted by all applicable laws, buy or sell futures on stock market indices or options on stock market indices, provided there exists in each case a sufficient correlation between the composition of the index used and the portfolio securities of the relevant Sub-Fund.

The total commitment relating to futures and option contracts on stock market indices may not exceed the global valuation of securities held by the relevant Sub-Fund in the market corresponding to each index.

Transactions relating to interest rate hedging

The Fund may also deal in financial futures and in option contracts in order to protect the value of debt-securities held by any Sub-Fund against interest rate risks.

As a global hedge against interest rate fluctuations, the Fund may (to the extent permitted by applicable laws and regulations of all countries where the Units are registered for public offer and sale) sell interest rate futures contracts or sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps; any of such swaps may be on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialized in this type of transactions.

The total commitment on financial futures contracts, option contracts and interest rate swaps may not exceed the total value of the assets to be hedged, held by the relevant Sub-Fund and expressed in the currency corresponding to these contracts.

General

The total of the premiums paid to acquire put and call options on transferable securities, together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on any other financial instruments may not exceed 15 % of the total net assets of the relevant Sub-Fund.

3. Lending of Portfolio Securities

Subject to investment restriction (6), the Fund may lend portfolio securities to third persons (for not more than 30 days and not in excess of 50 % of the total valuation of the relevant securities portfolio) through a standardized securities lending system organized by EUROCLEAR, CEDEL S.A. or other recognized clearing institutions or through a first class financial institution specialized in this type of transaction and will receive through such clearance agency or such first class financial institution collateral in cash or transferable securities issued or guaranteed by a governmental entity of the OECD, or by their local authorities or by supranational institutions. Such collateral will be maintained at all times in an amount equal to at least 100 % of the total valuation of the securities, and for the duration of the loan.

II. Techniques and instruments to hedge exchange risks

The Fund may further, under the conditions and within the limits laid down by law, regulations and administrative practice, employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks to which the Fund is exposed in the management of its assets and liabilities.

To this effect the Fund may enter into transactions the purpose of which is the sale of futures currency contracts, the sale of call options on currencies or the purchase of put options on currencies. These contracts and options are dealt in on a regulated market, operating regularly, recognised and open to the public. For the same purpose the Fund may also sell currencies forward or exchange currencies on a mutual agreement basis with first class financial institutions specialised in this type of transactions.

The Fund will deal in foreign exchange transactions only to hedge against exchange risks and provided that the value of such contracts does not exceed the value of the assets denominated in the currency of such contracts and for a duration which shall not exceed that during the relevant assets are held.

Art. 6. Issue and Conversion of Units. Units shall be issued by the Management Company in Luxembourg after payment of the issue price to the Custodian Bank.

Units for each Class of units of each Sub-Fund shall be subscribed during the initial subscription period at a price such as determined for each Class and Sub-Fund by the Management Company.

After the initial subscription period, the issue price is based on the Net Asset Value per unit of the relevant Sub-Fund and Class on the Valuation Date of receipt of the subscription by the Registrar and Transfer Agent provided such subscription application is received by the Registrar and Transfer Agent before a certain hour such as specified from time to time by the Management Company. If the request is received after that certain hour such as specified from time to time by the Management Company on a Valuation Date, the Net Asset Value to be considered shall be the Net Asset Value determined on the next following Valuation Date. The issue price shall be available for inspection at the registered office of the Management Company, the Custodian Bank and the Distributor.

In addition to the issue price, there may be an issuing fee such as described in the Sales Prospectus.

Payment is to be effected within maximum 5 Luxembourg bank business days after the applicable Valuation Date.

Units of the Fund may be subscribed, subject to the acceptance of the application, at the offices of the Registrar and Transfer Agent or at the offices of the Distributor such as defined in the Sales Prospectus. The units are transferred to the investors immediately upon payment of the full issue price.

The Management Company may, within the scope of its sales activities and at its discretion, cease issuing units, refuse subscription applications and suspend or limit the issue of units for specific periods or permanently to individuals or corporate bodies in particular countries or areas. The Management Company may also at any time compulsorily redeem units held by Unitholders excluded from the acquisition or ownership of units.

The Unitholder of a Class may convert some or all of his units into the units of another Class and/or Sub-Fund subject to any eventual commission being charged on the countervalue of the units presented for conversion, provided that the issue of units by an individual Sub-Fund has not been suspended. However, any issue taxes incurred will be charged. Such conversions will be effected at the forthcoming calculated Net Asset Values per unit of the respective Classes and Sub-Funds.

Art. 7. Unit Ownership. Units shall be issued in registered form only, pursuant to a unit-confirmation issued upon their issue or conversion. The ownership shall be evidenced by the mention in the Register of Unitholders. Fractions of Units may be issued to the nearest one thousandth of a Unit. Fractions of Units will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation proceeds.

Art. 8. Net Asset Value. The Net Asset Value of the units is based on the actual market price of the assets of the Sub-Fund, including accrued income less liabilities and provisions for accrued expenses. The Net Asset Value is calculated on the basis of the last available prices on the Valuation Date, as defined in the Sales Prospectus but not less than twice monthly, by BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

The Net Asset Value per unit of each Class of each Sub-Fund will differ as a result of the specific fee(s) assessed on the Classes.

When the Valuation Date falls on a day observed as a holiday in Luxembourg, the Valuation Date shall be the next succeeding business day in Luxembourg which is not such a holiday. The Net Asset Value of each Class of units of each Sub-Fund as well as the issue and redemption price is expressed in the currency of the Sub-Fund and is calculated by BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg by dividing the total assets of the Sub-Fund less the liabilities properly allocable to each Class of units of such Sub-Fund by the number of units of the relevant Class in circulation.

The total consolidated net assets of the Fund are expressed in US Dollars and correspond to the difference between the total assets of the Fund and its total liabilities. For the purpose of this calculation, the net assets of each Sub-Fund, if denominated in another currency, are converted into US Dollar at the prevailing exchange rate and added together.

The Net Asset Value as well as the issue, conversion and redemption prices are available at the Management Company, the Custodian Bank and the Distributor such as defined in the Sales Prospectus.

The value of the assets held by each Sub-Fund is determined as follows:

- securities listed or dealt on an official stock exchange or dealt on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public are valued on the basis of the last available price. If the same security is quoted on different markets, the last available price of the main market for this security will be used;
- non-listed securities, other permitted assets and securities which are listed on an official stock exchange or dealt on a regulated market but in respect of which the last available price is not representative of the fair value, are valued on the basis of their respective sales price as determined by the Management Company in good faith and with generally recognized valuation principles which can be examined by auditors;
- liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest.

The Management Company is authorized to apply other adequate valuation principles for the total assets of the Fund and the assets of an individual Sub-Fund if the aforementioned valuation criteria appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

In the case of extraordinary circumstances occurring on a Valuation Date, the Management Company may cancel a valuation and replace it by another valuation.

In the case of significant redemption applications, the Management Company may establish the value of the units of the relevant Class and Sub-Fund on the basis of the prices at which the necessary sales of securities are effected. In such an event, the same basis for calculation shall be applied for subscription, conversion and redemption applications submitted at the same time.

Art. 9. Suspension of the Valuation of the Net Assets and of the issue, Conversion and Redemption of Units. The Management Company may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value and hence the issue, conversion and redemption of units for one or more Sub-Funds when:

- stock exchanges or markets which are the basis for the valuation of a major part of the Sub-Fund's assets or foreign exchange markets for currencies in which the Net Asset Value of a considerable portion of its assets are denominated,

are closed, except on regular public holidays, or when trading on such a market is limited or suspended or temporarily exposed to severe fluctuations;

- political, economic, military or other emergencies beyond the control, liability and influence of the Management Company render the disposal over the Sub-Fund's assets impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the unitholders;
- disruptions in the communications network or any other reason make it impossible to determine the value of a considerable part of the Sub-Fund's net assets;
- limitation on exchange transactions or other transfers of assets render it impracticable for the Sub-Fund to execute business transactions, or where purchases and sales of the Sub-Fund's assets cannot be effected at the normal conversion rates.

Art. 10. Redemption of Units. Unitholders may request at any time the redemption of their units by notifying the Registrar and Transfer Agent or the offices of the Distributor such as defined in the Sales Prospectus.

Redemptions shall be effected on each Valuation Date on the basis of the Net Asset Value per unit of the relevant Sub-Fund and Class determined on such Valuation Date, the redemption application being received at the latest on a certain hour such as specified from time to time by the Management Company. There may be a redemption fee paid from the proceeds of a Unitholder's redemption to the relevant Sub-Fund and Class, which shall be determined by the Management Company for each Sub-Fund.

Consequently, it depends on the development of the Net Asset Value if the redemption price is higher or lower throughout the duration of the respective Sub-Fund than the issue price paid by the investor.

Since provisions must be made for an adequate portion of liquid funds in the Fund's assets, in normal circumstances payment for redeemed units is effected soon after the determination of the redemption price such as described in the Sales Prospectus (within maximum 5 Luxembourg bank business days after the applicable Valuation Date) unless statutory or legal provisions, such as foreign exchange controls or restrictions on capital movements, or other circumstances beyond the control of the Custodian Bank, make it impossible to transfer the redemption amount to the country in which the unitholder requesting the redemption is resident.

In the event of significant redemption applications, the Management Company may decide to delay the settlement of the redemption applications until it has sold the corresponding assets of the Fund without unnecessary delay. On payment of the redemption price, the corresponding Sub-Fund and Class units cease to be valid.

Art. 11. Restriction on ownership of Units. The Management Company is permitted to discontinue temporarily, cease definitively or limit the issuance and transfer of units at any time to persons or corporate entities resident or established in certain countries and territories.

The Management Company may exclude certain persons or corporate entities from the acquisition of units, if such action is necessary for the protection of the Unitholders and of the Fund, as a whole. In this connection, the Management Company may (a) reject at its discretion any subscription for units; and (b) compulsorily redeem at any time the units held by Unitholders who are excluded from purchasing or holding units; and (c) decline to register the transfer of units to any person who is excluded from purchasing or holding units.

Art. 12. Charges of the Fund. The Fund will bear the following charges:

- all taxes (including, without limitation, all income and franchise taxes) which may be due on or with respect to the assets and the income of the Fund, including, without limitation, payment of the Luxembourg tax of 0,06 % in principle per annum, payable quarterly on the basis of the Net Asset Value of the Fund at the end of the relevant quarter;
- the usual banking fees due on transactions involving the securities or other assets held in the Sub-Funds, the costs of any brokerage commissions and the transactions related charges of any other banks or financial institutions or clearing systems entrusted with custody of assets of the Fund;
- the remuneration of the Management Company, expressed as a percentage of the average net assets of the relevant Sub-Fund as disclosed in the Sales Prospectus, computed on each Valuation Date and payable quarterly in arrears, shall not be in excess of 1.25 % per annum and shall include the remuneration of the Investment Advisers and of the Distributor;
- the remuneration of the Custodian Bank which shall be at customary rates based on a percentage of the net assets of each Sub-Fund and which shall be computed on each Valuation Date and payable quarterly in arrears;
- the remuneration of the Central Administrative Agent which shall be entitled to its customary fees as agreed from time to time in writing including for services rendered in the determination of the Net Asset Value;
- the remuneration of the Registrar and Transfer Agent which shall be entitled to its customary fees as agreed from time to time in writing for services rendered in connection with the processing of issues, redemptions and conversions of units, and the keeping of the register of Unitholders;
- the service fee of the Distributor, payable quarterly in arrears at the annual rate of 0.5 % p.a., based upon the average net assets allocable to each Class B of units;
- the reimbursement of all reasonable out-of-pocket expenses of the Management Company and the reasonable fees and travel expenses of directors of the Management Company;
- the remuneration (other than transaction related charges), as the case may be, of Correspondents and of clearing systems;
- legal expenses (including, without limitation, the fees and disbursements of counsel and other litigation costs) that may be incurred by the Management Company, the Custodian Bank, the Correspondents and the Central Administrative Agent while acting in the interest of the Unitholders;
- audit fees;

- the cost of any liability insurance covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of or claim for damage or other relief asserted against the Management Company, the Custodian Bank, the Correspondents, the Investment Advisers, Sub-Adviser or the Central Administrative Agent for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Management Regulations or otherwise with respect to the Fund;
- the costs of confirmations; the cost of preparing and/or filing, translating and publishing these Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including, without limitation, registration statements, prospectuses and explanatory memoranda and any amendments thereto with the authorities (including, without limitation, local securities dealers, associations) in countries where units are offered or sold in the relevant languages in view of or with respect to any offering or sale of units; the cost of preparing in such language as are required any necessary document for the benefit of the Unitholders, including, without limitation, the beneficial holders of the units, and distributing annual, semi-annual and such other reports or documents as may be required under these Management Regulations or under the applicable laws or regulations of the above-mentioned authorities; the cost of preparing, distributing and publishing notices to the Unitholders; lawyers, and other experts fees in connection with the foregoing; registration and any listing fees and all similar administrative charges or taxes, including, without limitation, any stamp duties or other charges on unit confirmations in those countries where applicable (except, however, all advertising expenses and other expenses directly incurred in the offering or distribution of the units including, without limitation, the portion of printing costs of copies of the above-mentioned documents or reports which are utilised by the distributors of the units in the course of their business activities).

Charges shall be allocated to each Class of units of each Sub-Fund for which they were incurred or otherwise prorated to each of them, based on objective criteria as determined from time to time by the Management Company. Specific fee(s) relating to a given Class are allocated to such Class.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains, if any, and then against assets.

Organizational expenses and other similar charges may be amortized over a period not exceeding five years.

Disbursements for all charges shall be made by the Custodian Bank (as instructed by the Management Company).

All costs (including brokerage fees) of purchasing or selling assets of the Fund and any losses incurred in connection therewith, are for the account of the Fund in the relevant Sub-Fund.

Art. 13. Business Year, Audit. The Fund's business year shall begin on the first day of January and end on the last day of December each year. The first business year will end on December 31, 1996. The annual statement of account of the Management Company shall be audited by the statutory auditor of the Management Company and the Fund's annual report by an auditor appointed by the Management Company.

To establish the balance sheet of the Fund which shall be expressed in US Dollars, the assets of each Sub-Fund shall be converted from its relevant currency into US Dollar.

Art. 14. Distribution Policy. The Management Company shall decide, after the closing of the annual accounts, whether and to what extent, distributions are to be paid out of investment income or realized Net Asset Value changes, or deducted from capital if the situation so demands.

The payment of distributions must not result in the Net Asset Value of the Fund falling below the minimum capital amount prescribed by law.

In principle, there shall be no distribution and the net results of each individual Sub-Fund shall be reinvested.

Art. 15. Amendments of these Management Regulations. The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time in the interest of the Unitholders and with the consent of the Custodian Bank.

Amendments shall take effect five (5) days after their publication in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

Art. 16. Announcements. The Net Asset Value per unit and the issue, conversion and redemption prices per unit shall be made known at the registered office of the Management Company every bank working day in Luxembourg.

The audited annual report, which shall be published within four months following the close of the accounting year, and all interim reports, which shall be published within two months following the close of the relevant period shall be available to Unitholders at the registered offices of the Management Company, and of the Custodian Bank as well as at the offices of the Distributor such as defined in the Sales Prospectus. Any amendments to these Management Regulations and the liquidation of the Fund shall be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The dissolution of the Fund shall further be published in the «Luxemburger Wort» and in two newspapers of wider circulation abroad.

Amendments to the Management Regulations and notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the Net Asset Value and of the issue, conversion and the redemption of units, the liquidation of the Fund shall be published in the newspapers of countries where units are offered or sold.

Art. 17. Duration of the Fund - Dissolution of the Fund - Liquidation and Merger of Sub-Funds. The Fund shall be established for an indefinite period.

Unitholders, their heirs and any other beneficiaries may not demand the dissolution or division of the Fund.

The Fund may be liquidated at any time by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank.

Furthermore, liquidation shall take place if required according to Article 21 of the law of March 30, 1988 relating to collective investment undertakings. Notice must be given without delay by the Management Company or the Custodian Bank in accordance with Article 16 above. No units may be issued, converted or redeemed as soon as the event giving rise to liquidation occurs. The Management Company shall dispose of the Fund's assets in the best interest of the Unitholders and the Custodian Bank shall distribute the net liquidation proceeds, after deduction of liquidation charges and expenses, to the Unitholders in proportion to their holdings, in accordance with the directions of the Management

Company. Proceeds which cannot be distributed to the Unitholders at the close of liquidation shall be deposited with the «Caisse de Consignation» in Luxembourg until expiry of the prescription period.

In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies, or in the event the total net assets of a Sub-Fund fall below US Dollars 5 million or its equivalent in any other currency, the Management Company is empowered to liquidate at any time one or more Sub-Funds. A notice of such liquidation to the Unitholders shall be notified by mail to each registered Unitholder at his registered address. No units may be converted or redeemed after the date of the decision to liquidate a Sub-Fund. The Management Company shall redeem the units of the concerned Sub-Fund free of any charge and reimburse the Unitholders in proportion to their respective holdings. The liquidation proceeds which cannot be distributed at the close of liquidation of the Sub-Fund will remain with the Custodian Bank for a six months period and then shall be deposited at the Caisse de Consignation.

In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies, or in the event the total net assets of a Sub-Fund fall below US Dollars 5 million or its equivalent in any other currency, the Management Company may decide to merge two or more Sub-Funds. The rights of the different units will in such event be determined in the proportion of the respective Net Asset Values. Notice of such a merger will be given at least one month prior to the effective merger in order to allow investors to request redemption of their units free of any charge if they do not wish to participate in the Sub-Fund so established. Such notice shall be notified by mail to each registered Unitholder at his registered address.

Art. 18. Expiry of Claims. Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian Bank shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 19. Applicable Law, Jurisdiction and Language of Reference. These Management Regulations are governed by Luxembourg law.

The District Court of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company and the Custodian Bank, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and the Custodian Bank nevertheless submit themselves and the Fund to the jurisdiction of any country in which units are offered and sold, in respect of claims by Unitholders solicited by sales agents appointed in the respective country.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian Bank nevertheless admit the use of translations approved by them, into the languages of countries in which units are offered and sold, and these shall be binding in respect of such units sold to investors in those countries.

These Management Regulations shall come into effect on April 12, 1996 and will be published in the Mémorial.

Made in duplicate on April 12, 1996.

UNI STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.

Signatures
The Management Company

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures
The Custodian Bank
F. Drazdik
Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14226/006/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 1996.

ASIA SUPER GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.198.

Suite à diverses décisions, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Chairman:

Mr Norman Malcolm Marshall Riddell, European Chief Executive, INVESCO Plc., London;

Directors:

1. Mr Shigemitsu Bekku, General Manager of Investment Trust Division, KANKAKU SECURITIES CO. Ltd., Tokyo;
2. Mr Masaru Kayaoka, Director and General Manager of International Division; KANKAKU SECURITIES CO. Ltd., Tokyo;

3. Mr Hiroshi Ohte, Président, KANKAKU CAPITAL MANAGEMENT Co., Ltd., Tokyo;

4. Mr Charles Stewart Paling, Managing Director, INVESCO INTERNATIONAL LIMITED, Jersey;

5. M^e Yves Prussen, Avocat à la Cour, Luxembourg;

6. Mr Shinji Tanzawa, Senior Managing Director, KANKAKU SECURITIES CO. Ltd., Tokyo;

7. Mr Jean-Baptiste De Franssu, Directeur Général, INVESCO MIM FRANCE, Paris;

Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour ASIA SUPER GROWTH FUND
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt- Faramelli C. Assel

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09185/004/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

ALPINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bereldange.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg, en date du 5 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, volume 89S, folio 36, case 3, que la société ALPINA HOLDING S.A., avec siège social à Bereldange, a été dissoute par suite de la société et que sa liquidation se trouve clôturée, les livres et documents de la société étant conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Bereldange, 4, rue de Bridel.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

J.-P. Hencks.

(09179/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

PLASTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.602.

PROJET DE SCISSION

I. Sociétés participant à la scission

Société à scinder:

PLASTEC INTERNATIONAL S.A. (la société), société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1840 Luxembourg 40, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte notarié de Maître Marc Elter, en date du 28 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 98 du 9 avril 1985.

La société a un capital social de BEF 100.000.000,- (cent millions de francs belges), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de BEF 100.000,- (cent mille francs belges) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Sociétés bénéficiaires à constituer:

Le Conseil d'Administration, en sa réunion du 8 mai 1996 propose de procéder à la scission de la société par constitution de deux nouvelles sociétés anonymes de droit luxembourgeois (sociétés bénéficiaires), toutes deux avec siège social à Luxembourg 40, boulevard Joseph II et qui porteront les dénominations suivantes:

- PLASTEC INTERNATIONAL S.A.,
- PATAGONIA S.A.

Le capital social de PLASTEC INTERNATIONAL S.A. s'élèvera à BEF 32.150.000,-, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de PATAGONIA S.A. s'élèvera à BEF 67.850.000,-, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Les projets d'actes constitutifs des sociétés bénéficiaires sont joints au présent projet de scission en annexes 1 et 2.

II. Rapport d'échange des actions

Il sera attribué une action de PLASTEC INTERNATIONAL S.A. (nouvelle société) et une action de PATAGONIA S.A. contre une action de PLASTEC INTERNATIONAL S.A. (ancienne société scindée), de sorte que les mêmes rapports de participation entre actionnaires seront maintenus.

III. Modalités de remise des actions aux sociétés bénéficiaires

Les actions de la société seront échangées suivant le rapport ci-dessus décrit par inscription dans les registres d'actions nominatives des sociétés, registres tenus au siège respectif de chacune des sociétés étant 40, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, dès que la scission sera approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

IV. Droits attachés aux nouvelles actions

Les actions des sociétés bénéficiaires donneront le droit de participer aux bénéfices de ces sociétés dès que la scission sera approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

V. Date de scission du point de vue comptable

La scission sera du point de vue comptable considérée comme accomplie le 30 mai 1996, à cette date, les opérations seront accomplies pour le compte de l'une ou de l'autre des sociétés bénéficiaires.

VI. Droits spéciaux et porteurs de titres autres que des actions

Aucun actionnaire de la société ne bénéficiait de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions n'est émis.

VII. Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due à l'expert indépendant pour ses prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni à l'expert indépendant, ni aux membres du conseil d'administration et commissaire de la société et des sociétés bénéficiaires.

VIII. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif de la société

Description

La scission est basée sur le bilan de la société à scinder établi au 23 avril 1996.

Les immobilisations financières sont composées de la participation dans une société de droit belge.

Les autres actifs sont composés de créances envers des établissements de crédit.

Le passif se compose de certaines dettes et de réserves libres.

Evaluation

La participation est évaluée au plus bas de sa valeur d'acquisition.

Les autres postes sont évalués à leur valeur nominale convertie pour les devises étrangères au taux de clôture.

Méthode de répartition

Les immobilisations financières liées à la participation ont été principalement affectées à la société PLASTECH INTERNATIONAL S.A. (nouvelle société).

Les créances bancaires ont été affectées à la société PATAGONIA S.A.

REPARTITION

	Actif en BEF		
	la société	PATAGONIA S.A.	PLASTECH INTERNATIONAL S.A.
Créances	452.105,-	452.105,-	0
Valeurs mobilières	179.016.464,-	12.972.208,-	166.044.256,-
Avoirs en banque	336.805.118,-	336.805.118,-	0
Comptes de régularisation	119.792,-	119.792,-	0
Autres dettes	- 771.467,-	- 523.405,-	- 248.062,-
	<u>515.622.012,-</u>	<u>349.825.818,-</u>	<u>165.796.194,-</u>

Coefficient de répartition: 67,85 % 32,15 %

	Passif		
Capital	100.000.000,-	67.850.000,-	32.150.000,-
Réserve légale	10.000.000,-	6.785.000,-	3.215.000,-
Autres réserves	405.622.012,-	275.190.818,-	130.431.194,-

Annexes 1 et 2

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Le Conseil d'Administration.

PLASTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Projet de statuts

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous le nom de PLASTECH S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour un durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participations, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés et entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tout brevet et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à 32.150.000,- BEF, représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.

Les actions de la sociétés peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autre calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} jeudi du mois de mai à 10.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations des actionnaires demandant l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le 1^{er} exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserves légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la résiliation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

PATAGONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Projet de statuts

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les fondateurs et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, il existe une société anonyme sous le nom de PATAGONIA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour un durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participations, d'apport, de négociation et de toute autre matière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés et entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tout brevet et détenir des marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à 67.850.000,- BEF, représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.

Les actions de la sociétés peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs; aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autre calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} jeudi du mois de mai à 10.30 heures et pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le 1^{er} exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan; déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserves légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si; à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la résiliation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15969/007/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1996.

ANC. ETS GIVER & LORANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 13.681.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) La société PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., (ci-avant ETS HENRI PRIM, S.à r.l.), immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 20.574, avec siège social à Luxembourg, 2, rue du Kiem,

ici représentée par son gérant, Monsieur Henri Voosen, commerçant, demeurant à Luxembourg, 2, rue du Kiem;

2) Madame Danielle Junius, épouse de Monsieur Henri Voosen, employée privée, demeurant à Luxembourg, 2, rue du Kiem;

3) Monsieur Henri Voosen, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée, ANC. ETS GIVER & LORANG, S.à r.l.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La société PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., et Madame Danielle Junius sont les seules associées de la société à responsabilité limitée, ANC. ETS GIVER & LORANG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 2, rue du Kiem, constituée

sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Bascharage, le 4 mars 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 121 du 15 juin 1976, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, le 28 avril 1987, publié au Mémorial C, numéro 231 du 22 août 1987, et modifiée suivant cession de parts sous seing privé en date du 23 décembre 1992, publié par extrait au Mémorial C, numéro 185 du 27 avril 1993,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 13.681.

II.- Le capital social est fixé à trois millions de francs (3.000.000,- frs), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associées, comme suit:

1) à la société PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., préqualifiée, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	2.999
2) à Madame Danielle Voosen, préqualifiée, une part sociale	1
Total: trois mille parts sociales	3.000

III.- Madame Danielle Voosen, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, avec effet au 31 janvier 1996, la totalité de ses parts sociales, soit une (1) part sociale de la société dont il s'agit à la société PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., pour laquelle elle accepte son représentant préqualifié, moyennant le prix global de mille francs (1.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la société cessionnaire dès avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance. La société cessionnaire deviendra propriétaire de la part cédée à partir du 31 janvier 1996, avec tous les droits et obligations y attachées.

Monsieur Henri Voosen, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée, ANC. ETS GIVER & LORANG, S.à r.l., déclare accepter la présente cession de part au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil.

IV.- Suite à la cession de parts qui précède, Madame Danielle Junius, préqualifiée, ne fait plus partie de la société dont il s'agit et la société PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., se trouve être la seule associée de la société.

V.- La société PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., ayant réuni entre ses mains la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée, ANC. ETS GIVER & LORANG, S.à r.l., par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, déclare:

- dissoudre la société, avec effet au 31 janvier 1996;
- reprendre en son nom personnel tout l'actif et tout le passif de la société;
- s'engager à conserver pendant cinq ans à son siège social tous les livres et documents de la société.

VI.- Décharge pleine et entière relativement à toutes choses de son mandat est conférée à la gérance de la société.

Frais

Les frais des présentes sont à la charge de la société PRIM DISTRIBUTIONS, S.à r.l., préqualifiée, qui s'y oblige.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: H. Voosen, D. Junius, D. Voosen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 1996, vol. 89S, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 1996.

T. Metzler.

(09182/222/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

ASIA TIGER WARRANT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.303.

Suite à diverses décisions, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Chairman:

Mr Norman Malcolm Marshall Riddell, European Chief Executive, INVESCO Plc., London;

Directors:

1. Comte Christian De Pourtales, Paris;
2. Mr David Charles Hypher, Director, INVESCO ASSET MANAGEMENT LIMITED, London;
3. Mr Charles Stewart Paling, Managing Director, INVESCO INTERNATIONAL LIMITED, Jersey;
4. M^e Yves Prussen, Avocat à la Cour, Luxembourg;
5. Mr Jean-Baptiste De Franssu, Directeur Général, INVESCO MIM FRANCE, Paris;

Luxembourg, le 23 février 1996.

Pour ASIA TIGER WARRANT FUND
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt- Faramelli C. Assel

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09186/004/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

AMER-SIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8297 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 8.871.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 1995 que le mandat du conseil d'administration étant arrivé à terme, tous les administrateurs ont été reconduits dans leur fonction à l'exception de Mr John Ross, démissionnaire.

Le nouveau Conseil d'Administration dont le mandat expire après l'assemblée générale de l'année 2000 se compose comme suit:

- . Mr Thomas F. Moore, company director, demeurant à Stonington, Connecticut, USA
- . Mr Peter Moore, company director, demeurant à Stonington, Connecticut, USA
- . Mr Charles Fox, company director, demeurant à Tieffield, Royaume Uni.
- . Mr Hubert Schulte, company director, demeurant à Westerly, Rhode Island, USA.
- . Mr Frank Goedert, company director, demeurant à Sandweiler, Grand-Duché du Luxembourg.

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'administration du 14 avril 1995 que Mr Frank Goedert est reconduit dans ses fonctions d'Administrateur Délégué pour une période venant à échéance après l'Assemblée Générale de 1999.

AMER-SIL S.A.

F. Goedert

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09180/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

ANLUKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3467 Dudelange, rue Alexandre Flemeing.
R. C. Luxembourg B 37.982.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09183/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

CARIBBEAN ESTATES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.216.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, Volume 89S, Folio 44, Case 1, que:

- Le 26 février 1993 fût constituée par acte de Maître André Schwachtgen la société anonyme CARIBBEAN ESTATES COMPANY S.A., R.C. B N° 43.216, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 258 du 1^{er} juin 1993;

- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées;

- L'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société CARIBBEAN ESTATES COMPANY S.A.;

- L'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- L'actionnaire unique en sa qualité de liquidateur de la société CARIBBEAN ESTATES COMPANY S.A. déclare que tout le passif de la société CARIBBEAN ESTATES COMPANY S.A. est réglé;

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CARIBBEAN ESTATES COMPANY S.A.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

A. Schwachtgen.

(09196/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

AUTO-DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 130, avenue de la Liberté.

Assemblée Générale Extraordinaire de la S.à r.l. AUTO-DELTA

L'assemblée est ouverte à 11 heures.

Ordre du jour:

- Changement de siège social
- Démission
- Signature

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

1) Monsieur Vispi Giuseppe, demeurant Ehlerange, 107, rue d'Esch;

2) Monsieur Morelli Patrizio, demeurant à Differdange.

A l'unanimité, ils décident de transférer le siège social de 136, avenue Charlotte, L-4531 Differdange à 130, avenue de la Liberté à L-4602 Differdange.

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Monsieur Morelli Patrizio en tant que gérant administratif et lui donnent décharge.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 12.00 heures.

Fait à Differdange, le 4 janvier 1996.

G. Vispi

P. Morelli

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 302, fol. 23, case 3/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(09187/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

AUTO-DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 130, avenue de la Liberté.

Monsieur Morelli Patrizio demeurant à Differdange, associé dans la société AUTO-DELTA, S.à r.l., avec siège social à Differdange, 130, avenue de la Liberté, cède ses 50 (cinquante) parts sociales à Monsieur Vispi Giuseppe, demeurant à Ehlerange, 107, rue d'Esch.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Differdange, le 5 janvier 1996.

G. Vispi

P. Morelli

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 302, fol. 23, case 3/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(09188/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

ERSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 50, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 35.707.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 477, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 février 1996.

Signature.

(09202/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

FOODEREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.388.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 février 1996

– Messieurs Majd Zakkour, employé, demeurant à Luxembourg et Elias Fares, employé, demeurant à Luxembourg sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Michel Jreige et Khalil Jreige, démissionnaires. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats qui écherront lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

– Le nouveau siège social de la société est sis à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Certifié sincère et conforme

Pour FOODEREST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09209/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

BLACK BULLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Moulin.

Par la présente, Monsieur Carlos Pinto Dos Santos, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 22, rue Dicks, donne sa démission en tant que gérant administratif de la société BLACK BULLS, S.à r.l., avec siège à L-4251 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Moulin, avec effet de la date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 1996.

C. Pinto Dos Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 302, fol. 27, case 9/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(09191/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

BLACK BULLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Moulin.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour

- Cession de parts
- Démission
- Signature

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur Carlos Pinto Dos Santos, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 22, rue Dicks	249 parts sociales
2) Monsieur José Ferreira-Campanha, demeurant à L-4620 Differdange	251 parts sociales
Total:	500 parts sociales

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Carlos Pinto Dos Santos en tant que gérant administratif et lui donne décharge.

Monsieur Carlos Pinto Dos Santos cède ses 249 (deux cent quarante-neuf) parts sociales à Monsieur José Ferreira-Campanha.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 21 février 1996.

C. Pinto Dos Santos J. Ferreira-Campanha

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 1996, vol. 302, fol. 27, case 9/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

(09192/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

**PICTET GLOBAL INTERNATIONAL SMALL CAP FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.667.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Dominique Brankaer, fondée de pouvoir, demeurant à Saint Mard, Belgique, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 février 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

– La société d'investissement à capital variable PICTET GLOBAL INTERNATIONAL SMALL CAP FUND, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.667, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mars 1995, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 189 du 26 avril 1995.

– Le capital social est fixé à cinquante mille US Dollars (50.000,- USD) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

– Sa mandante est devenue propriétaire des deux cent cinquante (250) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

– Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

– Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

LEOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.032.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de façon extraordinaire le 26 février 1996

Résolution

L'assemblée réélit pour la période venant à expiration à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1995/1996, les administrateurs et le commissaire aux comptes comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Simonetta Seragnoli, entrepreneur, demeurant à Bologna, Président,
MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de Banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), administrateur,
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme
LEOLA INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09236/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

BUSINESSTALK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 11, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 37.932.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

(09195/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

DONAU TRADING S.A. HOLDING.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.245.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 mars 1996

Résolution

Le conseil décide de nommer Monsieur Germain Birgen, domicilié à Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur Dirk Raeymaekers, démissionnaire.

Pour extrait conforme
DONAU TRADING S.A. HOLDING
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09199/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

FA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 38.760.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

(09206/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

FA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 38.760.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

(09207/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

FIDELIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.740.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

Signature.

(09208/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

GENERALINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.232.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli J. Claeys

(09210/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

GENETRON A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.368.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 mars 1996, que:
– Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

– BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

– La cooptation de Madame Carine Bittler, au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09211/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.
